

**MAIRIE DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

11 Place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
Tel 04 73 96 70 05
mairie@montaigut-le-blanc.fr



**Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du jeudi 23 avril 2026**

PRESENTS : Marie-Pierre AMOUROUX, Marine BAILLY, Karine CHAMBEAUD, Judith CUBAYNES, José FERNANDES, Béatrice FOURNIER, Emilie GENEIX, Yannick GOUTILLE, Julien GUILLAUME, Jérémie JACQUART, Nicolas NUGER, Priscilia SEBASTIAO, Michel SAUVADET
Mathieu CAVAROT

REPRESENTES : Christelle BASTIDE a donné procuration à Julien GUILLAUME
Jérémie JACQUART a donné procuration à Michel SAUVADET

Secrétaire de séance : Béatrice FOURNIER

Ouverture de la séance à 20h10

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Marie-Pierre Amouroux, adjointe au maire aux finances, présente le compte financier unique 2025 de la commune. Comme le prévoit la loi, le maire, Julien Guillaume, ne prend pas part aux débats ni au vote. Après en avoir délibéré, le compte financier unique est approuvé à l'unanimité par le conseil.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat capitalisé de l'année 2025 est de 77 995.85 €, le conseil municipal décide de l'affecter en totalité au compte 1068 en investissement

VOTES DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

Marie-Pierre Amouroux présente la partie fonctionnement du budget 2026. Les dépenses de fonctionnement 2026 proposées s'élèvent à 810 926 €. Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 20 000 €. Le maire et elle expliquent que cet excédent est dû aux 48 000 € d'économies sur les salaires réalisées par rapport à l'an passé. Par souci d'économies, ils rappellent que la Municipalité avait fait le choix en 2025 de ne pas remplacer Marie-Aline Chambon sur l'intégralité de son poste et de confier la gestion de la poste, au départ de Martine Delmas, aux secrétaires de mairie. Cet excédent est dû aussi à la fin du versement des indemnités de congés maladie d'un agent absent depuis juin 2020. L'excédent de recettes de fonctionnement est basculé au budget d'investissement pour proposer un budget fonctionnement à l'équilibre.

Julien Guillaume présente le budget d'investissement 2026. Celui-ci prévoit notamment le perfectionnement du réseau incendie de la commune, la rénovation de l'ancien local à pompier de Saint-Julien, la création de l'aire de jeux à Saint-Julien, la rénovation des fontaines et lavoirs et l'achèvement des parkings. La partie dépenses des investissements du budget 2026 s'élèvent à 1 478 583,80 €, la partie recettes est supérieure de

38 570 €. Le conseil municipal décide donc d'augmenter deux lignes budgétaires : celle pour la rénovation de la salle des pompiers de Saint-Julien, qui passe de 5 000 € à 10 000 €, et celle pour l'achat d'une nouvelle pompe à la piscine, qui passe de 5 000 € à 7 200 € (montant d'un premier devis reçu). Sont également ajoutés les travaux envisagés pour le raccordement de la salle des fêtes (4 000 €). L'excédent du budget Investissement est ainsi réduit à 27 370 €.

Après avoir délibéré, le budget prévisionnel 2026 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026

Le maire propose de reconduire les taux communaux d'imposition 2025 à l'identique en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS DEFIBRILLATEURS

Le maire reporte le sujet, faute de disposer des éléments pour tous les habitants concernés.

LIGNE DE TRESORERIE ET EMRUNTS

Une ligne de trésorerie de 200 000 € arrive à échéance en mai. Elle avait été contractée pour payer les premières dépenses liées au projet de nouvelle école. Le maire propose de la reconduire à l'identique, pour un an, auprès de la caisse d'épargne, au taux de 2.89%, le temps de contracter le véritable emprunt longue durée pour la nouvelle école quand le coût exact sera connu à l'issue des marchés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions décrites.

Une courtière a sollicité la mairie et propose ses services pour optimiser le montage des emprunts. Elle examine en profondeur les conditions d'emprunt, les propositions de rachat, les conditions de TVA. Elle demande 6 000 € de rémunération et annonce qu'elle peut faire économiser 100 à 150 000 €.

Le maire a contacté des clients références qui valident son travail très positivement et reconnaissent les économies réalisées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le principe d'une lettre de mission avec cette courtière à l'unanimité.

CREATION DE POSTE

Sylvie Marcepoil, secrétaire de mairie, a été embauchée en mai 2025 sur un poste de 17h30 par semaine. Le maire propose de la passer à 19h par semaine pour assumer l'intégralité des horaires actuels de la Poste, dont elle a principalement la responsabilité après le départ de Martine Delmas. Il propose pour cela la création d'un poste de catégorie C de 19 heures hebdomadaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Les lumières publiques se rallument à 6 heures du matin. Un habitant s'est étonné que le rythme soit le même le week-end, l'éclairage pourrait se déclencher plus tard les samedi et dimanche. La majorité du conseil considère que certains habitants travaillent le week-end et que les économies réalisées seraient minimales : les horaires ne sont pas revus et demeurent les mêmes du lundi au dimanche inclus.

La séance est levée à 23 h 15.

Béatrice FOURNIER, secrétaire de séance

